En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/167 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/167 : RESSOURCES HUMAINES
RÉGISSEUR-SSEUSE
PÔLE CULTURE – SERVICE SPECTACLE VIVANT

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Régisseur-sseuse »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps non complet 17.50/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux

- De créer un poste de « Régisseur-sseuse »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps non complet 17.50/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Régisseur-sseuse », à temps non complet (17.50/35ème), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste de « Régisseur-sseuse », à temps non complet (17.50/35ème), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Pays de Craon 53400 CRAON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404167-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/04/2024
Publication : 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/168 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/168 : RESSOURCES HUMAINES
ASSISTANT-E DE PRODUCTION
PÔLE CULTURE – SAISON SPECTACLE VIVANT

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Assistant-e de production »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps non complet 17,50/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

- De créer un poste d'« Assistant-e de production »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps non complet 17,50/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Assistant-e de production », à temps non complet (17,50/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste d'« Assistant-e de production », à temps non complet (17,50/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Pays de Craon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404168-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 22/04/2024
Publication 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/169 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/169 : RESSOURCES HUMAINES
RESPONSABLE DE LA MÉDIATHÈQUE ET DU RÉSEAU LECTURE PUBLIQUE
PÔLE CULTURE – LECTURE PUBLIQUE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Responsable de la médiathèque et du réseau lecture publique »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Bibliothécaires, des Attachés Territoriaux de conservation du patrimoine et des Assistants de conservation du patrimoine

- De créer un poste de « Responsable de la médiathèque et du réseau lecture publique »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Bibliothécaires, Attachés Territoriaux de conservation du patrimoine et Assistants de conservation du patrimoine

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Responsable de la médiathèque et du réseau lecture publique », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Bibliothécaires, des Attachés Territoriaux de conservation du patrimoine et des Assistants de conservation du patrimoine, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste de « Responsable de la médiathèque et du réseau lecture publique », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Bibliothécaires, des Attachés Territoriaux de conservation du patrimoine et des Assistants de conservation du patrimoine, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404169-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 22/04/2024
Publication 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/170 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/170 : RESSOURCES HUMAINES
AGENT DE MÉDIATHÈQUE
PÔLE CULTURE – LECTURE PUBLIQUE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent de médiathèque »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux du Patrimoine

- De créer un poste d'« Agent de médiathèque »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux du Patrimoine

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent de médiathèque », à temps complet (35/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux du Patrimoine, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent de médiathèque », à temps complet (35/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux du Patrimoine, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

COMMUNAUTE de COMMUNES Pays de Craon BP 71 - 53400 CRAON du PAYS

Accusé de réception - Ministere de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404170-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 22/04/2024
Publication 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/171 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/171 : RESSOURCES HUMAINES
AGENT DE MÉDIATHÈQUE
PÔLE CULTURE – LECTURE PUBLIQUE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent de médiathèque »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux du Patrimoine

- De créer un poste d'« Agent de médiathèque »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux du Patrimoine

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent de médiathèque », à temps complet (35/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux du Patrimoine, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent de médiathèque », à temps complet (35/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux du Patrimoine, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404171-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 22/04/2024
Publication 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/157 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/157 : RESSOURCES HUMAINES
AGENT DE MAINTENANCE
PÔLE SPORT/TOURISME – SERVICE RINCERIE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Gardiennage »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Agents de Maîtrise

- De créer un poste d'« Agent de maintenance »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Gardiennage », à temps complet (35/35ème), sur le cadre d'emplois des Agents de Maîtrise, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent de maintenance », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Pays de Craon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048651-20240415-DELIB202404157-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 22/04/2024
Publication 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DAUFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/158 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/158 : RESSOURCES HUMAINES
AGENT D'ENTRETIEN
PÔLE SPORT/TOURISME – SERVICE RINCERIE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent d'entretien »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux

- De créer un poste d'« Agent d'entretien »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent d'entretien », à temps complet (35/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent d'entretien », à temps complet (35/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404158-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 22/04/2024
Publication 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/159 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/159 : RESSOURCES HUMAINES
AGENT D'ENTRETIEN
PÔLE SPORT/TOURISME – SERVICE RINCERIE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent d'entretien »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux

- De créer un poste d'« Agent d'entretien »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent d'entretien », à temps complet (35/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent d'entretien », à temps complet (35/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

COMMUNAUTÉ de COMMUNES * Pays de Craon * BP71 - 53400 CRAON du Pays de Craon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404159-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 22/04/2024
Publication 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DAUFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBÉ Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/160 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/160 : RESSOURCES HUMAINES
ASSISTANT-E ADMINISTRATIF-TIVE
PÔLE SPORT/TOURISME – SERVICE RINCERIE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Accueil et secrétariat »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

- De créer un poste d'« Assistant-e Administratif-tive »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Accueil et secrétariat », à temps complet (35/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste d'« Assistant-e Administratif-tive », à temps complet (35/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404160-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 22/04/2024
Publication 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINÉHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/161 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/161 : RESSOURCES HUMAINES
ASSISTANT-E ADMINISTRATIF-TIVE
PÔLE SPORT/TOURISME – SERVICE RINCERIE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Accueil et secrétariat »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux

- De créer un poste d'« Assistant-e Administratif-tive »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Accueil et secrétariat », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste d'« Assistant-e Administratif-tive », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404161-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 22/04/2024
Publication 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBÉ Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JUUOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/162 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/162 : RESSOURCES HUMAINES
DIRECTEUR-TRICE DU PÔLE CULTURE
PÔLE CULTURE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Directeur-trice culturel-le »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et des Rédacteurs Territoriaux

- De créer un poste de « Directeur-trice du Pôle Culture »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et Rédacteurs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Directeur-trice culturel-le », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et des Rédacteurs Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste de « Directeur-trice du Pôle Culture », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et des Rédacteurs Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Pays de Craon BP 71 53400 CRAON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404162-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 22/04/2024
Publication 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/163 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/163 : RESSOURCES HUMAINES
ASSISTANT-E ADMINISTRATIF-TIVE
PÔLE CULTURE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Assistant-e administratif-tive du Pôle culture »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps non complet 7/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux

- De créer un poste d'« Assistant-e administratif-tive »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps non complet 7/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Assistant-e administratif-tive du Pôle culture », à temps non complet (7/35ème), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste d'« Assistant-e administratif-tive », à temps non complet (7/35ème), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Pays de Craon BP 71 - 53402 CRAON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404163-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 22/04/2024
Publication 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/164 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/164 : RESSOURCES HUMAINES
MÉDIATEUR-TRICE CHARGÉ-E DE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS
PÔLE CULTURE

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Médiateur-trice chargé-e de développement des publics »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux

- De créer un poste de « Médiateur-trice chargé-e de développement des publics »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, Animateurs Territoriaux, des Adjoints Administratifs Territoriaux et des Adjoints Territoriaux d'animation

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Médiateur-trice chargé-e de développement des publics », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste de « Médiateur-trice chargé-e de développement des publics », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, des Animateurs Territoriaux, des Adjoints Administratifs Territoriaux et des Adjoints Territoriaux d'Animation, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404164-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 22/04/2024
Publication 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUET

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/165 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/165 : RESSOURCES HUMAINES
RESPONSABLE DU SERVICE SPECTACLE VIVANT
PÔLE CULTURE – SERVICE SPECTACLE VIVANT

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Responsable du service Spectacle vivant »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux

- De créer un poste de « Responsable du service Spectacle vivant »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Responsable du service Spectacle vivant », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste de « Responsable du service Spectacle vivant », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

COMMUNAUTÉ de COMMUNES * Pays de Craon * B.P.71 - 53400 CRAON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404165-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 22/04/2024
Publication 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUÉFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	CHABOT Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBÉ Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/166 : RESSOURCES HUMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/166 : RESSOURCES HUMAINES
RÉGISSEUR-SSEUSE
PÔLE CULTURE – SERVICE SPECTACLE VIVANT

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Régisseur-sseuse »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux

- De créer un poste de « Régisseur-sseuse »
- À compter du 1er mai 2024
- À temps complet 35/35ème
- Sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇨ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Régisseur-sseuse », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **VALIDE** la création d'un poste de « Régisseur-sseuse », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1er mai 2024.
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB202404166-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/04/2024
Publication : 22/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation